Au fil de l'eau

LETTRE D'INFORMATION SUR LA QUALITÉ DE L'EAU DU FRÉMUR ET DE LA BAIE DE BEAUSSAIS - **N° 29 FÉVRIER 2015**

Les agriculteurs au cœur de la politique de l'eau : quelles actions, quels résultats ?

CARTE DES POINTS DE PRÉLÈVEMENT ET RÉSULTATS SUR LE FRÉMUR, LE DROUET ET LE FLOUBALAY

Situation de septembre 2014 à décembre 2014 (moyenne)
Suivi mensuel de la qualité de l'eau une fois par mois hors crue plus une fois en crue s'il pleut suffisamment (plus de 10 mm en 24 heures)

Source : SMPEPCE, CG22, DDTM 22 CQEL

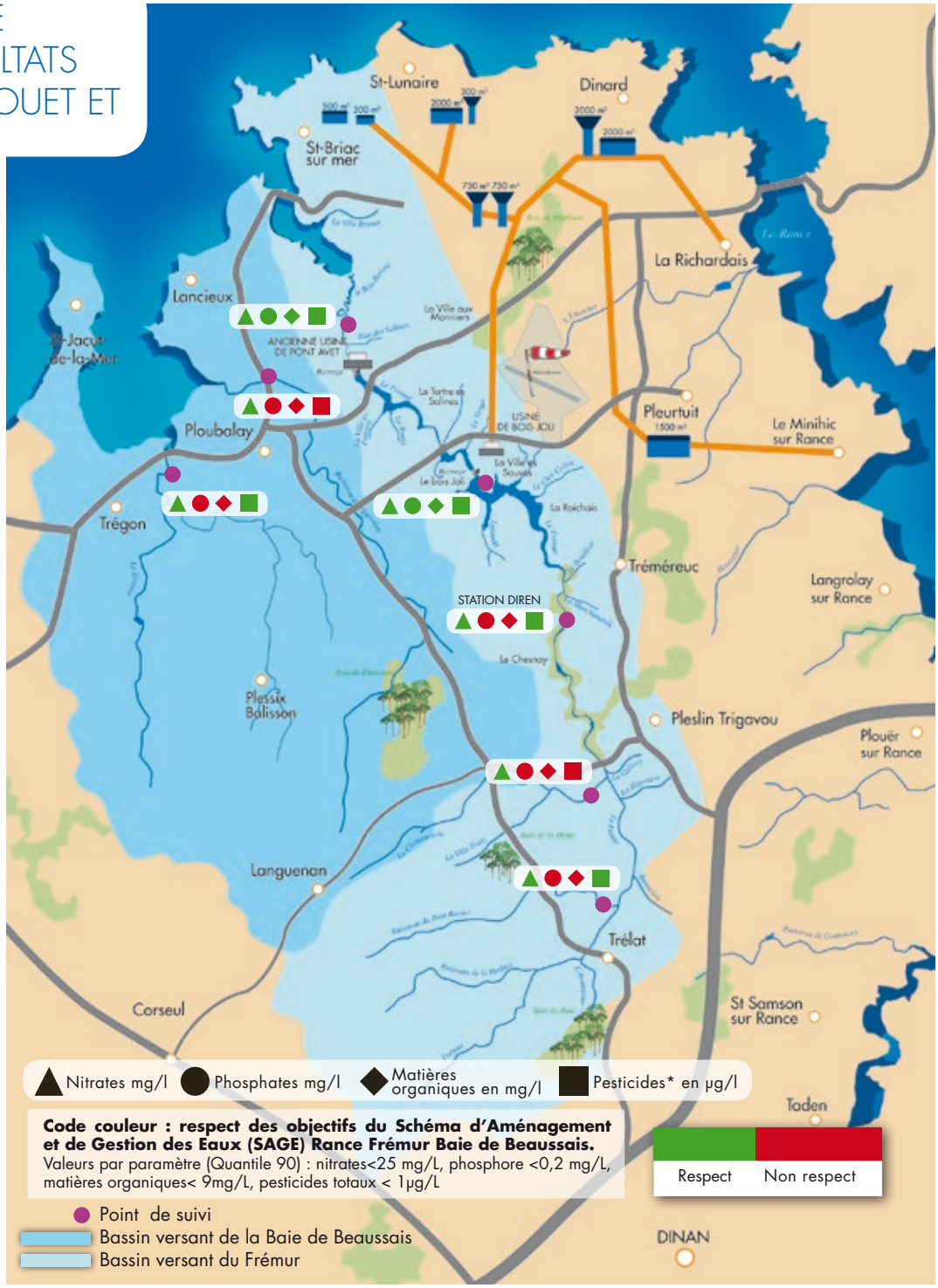

*glyphosate = désherbant utilisé par tous et isoproturon = désherbant agricole du blé

Sommaire

Page 1

La qualité de l'eau

Page 2 - 3

- *Nouveau programme, nouveaux défis*
- *Agenda 2015*

Page 4

- *Le nouveau contrat pour le bassin versant signé*
- *Retour sur les actions 2014*

Nouveau programme, nouveaux défis

Le programme d'actions agricoles du bassin versant vise à améliorer la qualité des eaux du Frémur et des ruisseaux de la Baie de Beaussais pour les pesticides, le phosphore et les matières organiques. Aussi les axes de travail portent sur :

- *1 - La réduction des pesticides*
- *2 - La protection des sols*
- *3 - Le suivi de cultures économes en intrants*

1 - Intervenir au bon moment pour réduire l'usage des herbicides

Des essais de désherbage du maïs ont été réalisés pour évaluer le contrôle des adventices* avec des doses au moins réduites de moitié en pesticides.
Les résultats montrent qu'il est possible de réduire certaines molécules sans pénaliser les cultures en place. Les bénéfices de ces réductions sont multiples : économie d'intrants, moindre risque de fuite de molécules et d'impact non intentionnels sur les milieux ... L'essai met encore une fois en évidence que les conditions d'application des herbicides sont essentielles à leur efficacité : adventices jeunes, absence de vent et hygrométrie de l'air supérieure à 80%. Dans ces conditions la pénétration des matières actives dans les plantes est optimale, il est donc possible d'en utiliser moins pour un désherbage moins cher et toujours efficace.

En parallèle du désherbage chimique des agriculteurs du bassin versant utilisent les outils mécaniques principalement sur le maïs (herse étrille, bineuse). Ces équipements, employés dans les bonnes conditions (stade, météo) constituent une alternative aux herbicides.

** Une adventice désigne, pour les agriculteurs et les jardiniers, une plante qui pousse dans un endroit où on ne souhaite pas la voir se développer car elle risquerait d'entrer en concurrence avec les plantes cultivées (définition internet wikipédia)*

2 - Couvrir les sols pour les protéger

Favoriser une couverture végétale maximale des sols durant les périodes d'interculture* est une priorité majeure. Cette couverture permet de capter l'azote résiduel du sol, mais aussi de protéger sa surface des tassements par les précipitations hivernales. Elle permet également d'occuper l'espace pour éviter le développement des herbes sauvages, voire de fourrage pour les animaux.

Classiquement les couverts végétaux sont implantés après récolte de la culture, mais, pour améliorer la couverture du sol, des agriculteurs ont testé le semis dans de la culture en place. Certaines graines de graminées et de crucifères, semées à la volée dans le maïs ou les céréales, ont la faculté de lever sans travail du sol.

Des résultats encourageant sont observés cette année avec le ray grass, mais aussi le colza fourrager, certains trèfles, le sorgho et même la phacélie. Les précipitations estivales ont favorisé les levées des couverts semés dans les cultures et il convient de re-éditer ces tests sur plusieurs années avant de conclure sur l'efficacité de ces techniques.

Semis de graminées dans le maïs, l'herbe reste et couvre le sol après la récolte

Phacélie en couverture végétale

** Interculture : période comprise entre deux cultures principales. Elle débute à la récolte de la culture précédente et se termine au semis de la culture suivante. Elle se positionne principalement l'hiver, entre la fin de l'été et le début du printemps.*
(définition www.aquaportail.com)

3 - *Des cultures plus économes en intrants**

Certaines cultures annuelles sont peu exigeantes en intrants : c'est le cas de légumineuses. Elles fixent l'azote de l'air. Associées avec des céréales, elles étouffent les adventices, et sont moins sensibles aux maladies. Certains agriculteurs du Frémur cultivent des légumineuses comme le lupin, ou encore des associations céréales pois /vesce. Des essais de variété de lupin de printemps ont été conduits cette année afin de mieux connaître la culture et les principales espèces disponibles.

Cette culture riche en protéines, sert pour l'alimentation du bétail et pourrait remplacer le soja importé en France.

Ces techniques sont adaptables dans les jardins et permettent de jardiner sans polluer l'eau et en protègeant sa santé.

Lupin blanc, une culture économe en intrant, proche du soja

** En agriculture, les intrants sont l'ensemble des produits qui ne sont pas naturellement présents dans le sol et qui y sont rajoutés afin d'améliorer le rendement de la culture. (définition de www.futura-sciences.com)*

Nouveau programme nouveaux défis…

Sirphe sur épis de blé vert

L'agriculture occupe une part importante des surfaces sur le Frémur et la Baie de Beaussais. Plus de 7 000 ha sur les 12 000 que compte le territoire sont encore consacrés à des activités agricoles de polycultures et d'élevages (près de 60%). Ces parcelles agricoles associées à des milieux dits « naturels » (zones boisées, marais, estrans…) constituent un réservoir de biodiversité riche et fragile.

La biodiversité est un patrimoine mais aussi un levier agronomique pour réguler les maladies et les ravageurs. A l'échelle d'une parcelle agricole, les auxiliaires des cultures (coccinelles mais aussi carabes, staphylin, chrysope, syrphe) rendent de nombreux services parfois méconnus et peuvent réguler certains ravageurs comme les limaces et les pucerons. Les interactions parcelles / milieux / biodiversité sont très complexes et assez peu connues.
Les nouveaux dispositifs d'engagement agricoles en faveur des milieux évoluent dès 2015 vers la prise en compte des aspects « biodiversité ». Le PAEC (projet agro-environnemental et climatique), est un programme pluriannuel de mesures volontaires en faveur de l'environnement qui ouvre la possibilité aux agriculteurs du bassin versant de souscrire à des mesures en faveur de la réduction des intrants, de l'augmentation de la part d'herbe dans l'alimentation animal, mais aussi de l'entretien de haies et milieux remarquables, zones humides, vergers… Des mesures qui sont destinées à favoriser la biodiversité fonctionnelle du territoire

Manuel LACOCQUERIE,
Chambre d'Aagriculture des Côtes d'Armor – 02 96 874 874

Agenda 2015

- **FÊTE DU PRINTEMPS DES PATRIMOINES**
à Pleurtuit les 11 et 12 avril 2015, stand du SMPEPCE sur le « jardinage au naturel »

- **SEMAINE SANS PESTICIDES**
du 20 au 30 mars 2015, des animations dans les jardineries participant à la charte « jardiner au naturel ça coule de source »

- **BIENVENUE DANS MON JARDIN**,
13 et 14 juin 2015 : près de 200 jardins naturels et amateurs ouvrent leurs portes en Bretagne. Chaque jardinier amateur peut participer en ouvrant le temps du week-end les portes de son jardin aux visiteurs, pourvu qu'il soit entretenu au naturel, sans produits chimiques.

POUR SE RENSEIGNER,
OU POUR PARTICIPER :
http://www.bienvenuedansmonjardinbretagne.org
Tél.: 02 99 30 78 21

Suite ▶

Le nouveau contrat de bassin versant signé

c'est quoi un bassin versant ?

Un bassin versant est un territoire qui draine l'ensemble de ses eaux vers un exutoire commun, cours d'eau ou mer.
Le bassin versant est limité par des frontières naturelles : les lignes de crêtes ou lignes de partage des eaux. De part et d'autre de ces lignes, les eaux des précipitations et des sources, ainsi que tous les éléments dissous ou en suspension (sédiments, pollution…), s'écoulent vers des exutoires séparés.

Le 27 janvier dernier, les présidents du Syndicat d'eau Côte d'Émeraude et des Communautés de Communes Côte d'Émeraude, Rance-Frémur, Plancoët-Plélan et Dinan Communauté, ont signé le 3ème contrat de bassin versant Frémur-Baie de Beaussais avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et l'Etat. Ce contrat de 5 ans vise à améliorer l'état écologique des rivières et poursuivre l'amélioration de la qualité de l'eau.

Un partenariat entre ces 5 collectivités locales permet de proposer des actions plus larges aux agriculteurs, aux communes, aux particuliers et aux scolaires.

Il est prévu d'inciter les agriculteurs et les collectivités à poursuivre leurs efforts pour réduire encore leurs impacts sur l'eau, de continuer à sensibiliser le grand public et les scolaires, de proposer un programme de replantation et de maintien du bocage, de restaurer les cours d'eau et les zones humides et de réhabiliter les assainissements individuels défectueux.

Retrouvez le texte et donner votre avis sur :
www.syndicat-eau-cote-emeraude.fr

Certiphyto et 0 Phyto

Les agents des communes du bassin versant ont été formés pour recevoir leur Certiphyto (certificat d'empoi des produits phytosanitaires).

Il leur permet de mieux connaître ces produits dangereux, de s'en protéger, mais aussi d'apprendre les techniques pour les limiter.
40 % des communes ont choisi de ne plus traiter pour entretenir les espaces verts et les voiries. Le 29 janvier Jérôme Raffray, employé de la commune de Trégon, accompagné du Maire et d'un adjoint, a reçu le trophée 0 phyto de la région Bretagne, récompensant les pratiques sans pesticides.

Plantations Bois-Joli

Le Syndicat d'eau Côte d'Émeraude a planté 2 km de haies sur talus autour de la retenue de Bois-Joli. Ces aménagements protègent l'eau, qui sert pour la production d'eau potable, en retenant l'eau et la terre qui viennent des champs.

Ecoles

Durant l'année scolaire 2013-2014, 800 enfants des écoles primaires et maternelles ont été sensibilisés aux problèmes de l'eau. Sous l'égide du Syndicat d'eau Côte d'Émeraude, des animations "Le Frémur m'a dit", "le jardin m'a dit", et "les arbres m'ont dit", ont été proposées dans les classes.

Au fil de l'eau
www.syndicat-eau-cote-emeraude.fr

Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable de la Côte d'Emeraude

Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable de la Côte d'Emeraude : 02 99 16 07 11
Directeur de la Publication : Jean-Luc BOURGEAUX - Rédactrice : Bérangère HENNACHE
Conception graphique : Envol créations graphiques 02 99 88 97 86
Dépôt légal : Février 2015 - Document imprimé à 9 600 exemplaires
Imprimé sur papier recyclé - Ne pas jeter sur la voie publique